

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Absente excusée : Mme RENON

Convocation et affichage : 23/03/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion a été approuvé précédemment.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2022 :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 117 349.77 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 21 823.84 €**

Résultat global : **excédent de 95 525.43 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Raymond GROS, 1^{er} Adjoint, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

Le Conseil, par 7 voix pour,

- **Approuve le Compte Administratif du budget principal 2022, en concordance avec le compte de Gestion 2022, selon les éléments indiqués ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 04 avril 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

